



Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Groupe de travail des stratégies et de l'examen**Soixantième session**

Genève, 11-14 avril 2022

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Progrès accomplis dans la mise en œuvre
du plan de travail pour 2022-2023****Rapport de l'Équipe spéciale de l'azote réactif****Résumé*

À sa vingt-cinquième session (Genève, 10-13 décembre 2007), l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a créé l'Équipe spéciale de l'azote réactif. Conformément à son mandat révisé, énoncé dans l'annexe de la décision 2018/6, l'Équipe spéciale est tenue de rendre compte des progrès accomplis dans ses travaux au Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

Dans le présent rapport, l'Équipe spéciale donne un aperçu des activités qu'elle a entreprises en vertu de son mandat et résume les progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/148/Add.1, à paraître).

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



I. Introduction

1. Dans le présent rapport, l'Équipe spéciale de l'azote réactif résume les progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR.148/Add.1, à paraître) et donne un aperçu des activités relevant de son mandat (décision 2018/6, annexe). Pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en 2021 y compris, aucune réunion annuelle plénière de l'Équipe spéciale n'a été organisée. Toutefois, les groupes d'experts de l'Équipe spéciale ont continué à rendre compte de leurs travaux entre mars 2021 et janvier 2022 au moyen de visioconférences.

II. Aperçu des activités de l'Équipe spéciale relevant de son mandat

2. Les travaux de l'Équipe spéciale sont menés par les groupes d'experts suivants :
 - a) Groupe d'experts de la réduction des émissions d'azote d'origine agricole ;
 - b) Groupe d'experts des bilans d'azote ;
 - c) Groupe d'experts de l'azote et de l'alimentation ;
 - d) Groupe d'experts de l'azote dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.
3. Les Coprésidents du Groupe d'experts de l'azote et de l'alimentation ont fait le point sur le deuxième rapport spécial concernant l'azote et l'alimentation établi dans le cadre de l'évaluation de l'azote à l'échelle européenne. Ce rapport est intitulé « Appetite for change: food options for nitrogen, environment and health » (Faim de changement : options alimentaires concernant l'azote, l'environnement et la santé). Un résumé des principaux messages qui y sont présentés figure en annexe du rapport soumis par l'Équipe spéciale (ECE/EB.AIR/WG.5/2021/2) au Groupe de travail à sa cinquante-neuvième session (Genève, 18-21 mai 2021). Les experts ont observé que les effets conjugués de l'application de meilleures mesures techniques dans les exploitations agricoles et l'évolution de la consommation étaient évalués plus en détail dans ce rapport. Cette question était examinée en même temps que les sujets suivants : potentiel relatif des changements de régimes alimentaires et de la réduction des déchets alimentaires ; effets sur la santé d'une série d'habitudes alimentaires produisant moins de pollution par l'azote ; rôle de la science dans le renforcement des arguments en faveur de la lutte contre la pollution par l'azote et dans l'optimisation des régimes alimentaires aux fins de la réalisation des objectifs fixés en matière de santé humaine.
4. L'analyse effectuée par l'Équipe spéciale a montré qu'une réduction de moitié de la consommation de viande et de produits laitiers en Europe (scénario reposant sur l'adoption du régime « demitarien ») réduirait les émissions d'ammoniac d'environ 40 %, ce qui aurait des retombées positives sur la santé et le climat¹. Par conséquent, le changement de régime alimentaire pourrait jouer un rôle important dans la réduction des pertes d'azote dans l'environnement, qu'il s'agisse d'ammoniac, d'oxyde de diazote, d'oxydes d'azote, de nitrates ou de diazote. Dans la partie européenne de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), la consommation de viande et de produits laitiers dépasse les besoins alimentaires, ce qui contribue pour beaucoup à la pollution et au gaspillage des ressources en azote.

¹ Westhoek, H. et consorts (2015), Nitrogen on the Table: The influence of food choices on nitrogen emissions and the European environment. (European Nitrogen Assessment Special Report on Nitrogen and Food). Edimbourg (Royaume-Uni): Centre for Ecology & Hydrology. Disponible à l'adresse suivante : www.clrtap-tfrn.org/sites/clrtap-tfrn.org/files/documents/EPNF%20Documents/Nitrogen_on_the_Table_Report_WEB.pdf.

5. Le Groupe d'experts des bilans d'azote a continué d'œuvrer pour que le système des bilans d'azote soit davantage appliqué par les Parties, en coopération avec des non-Parties et avec l'appui du projet « Towards the International Nitrogen Management System (INMS) »². Ces travaux ont également permis de poser les fondements d'une plateforme qui pourrait être utilisée à l'avenir pour faciliter la communication et la divulgation d'informations sur les bilans d'azote nationaux au niveau international.

6. Les activités relatives à la réduction des émissions d'azote d'origine agricole visaient principalement à comparer les potentiels de réduction au sein de la région de la CEE et en dehors ainsi qu'à créer une base de données sur les mesures de réduction en tenant compte de leur pertinence régionale. Cette base de données est mise au point avec le soutien du projet « Towards INMS ». De plus amples informations seront communiquées à ce sujet en 2023.

7. Les activités visant à recenser les obstacles à l'adoption de meilleures pratiques agricoles de gestion de l'azote dans la région de la CEE et au-delà sont actuellement menées avec le soutien du projet « Towards INMS » et feront également l'objet d'un rapport en 2023.

8. À la huitième conférence mondiale sur l'azote (Berlin, 30 mai-3 juin 2021), les groupes d'experts de l'Équipe spéciale ont fait des présentations, qui figurent désormais dans les documents dont il faut tenir compte pour la suite des travaux. Le Groupe d'experts de l'azote dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale a participé au séminaire scientifique international intitulé « Challenges and opportunities for nitrogen management in agriculture » (Gestion de l'azote en agriculture : problèmes et solutions) (Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie, 23 mars 2021).

9. Dans le cadre de ses activités relatives à la coopération internationale, l'Équipe spéciale a fourni des contributions à l'équipe spéciale chargée d'élaborer le mandat d'un mécanisme interconventions de coordination de l'azote (INCOM) en partenariat avec le projet « Towards INMS » et des représentants des secrétariats d'autres accords et programmes multilatéraux relatifs à l'environnement, notamment la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Secrétariat de l'ozone du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres. Ces travaux, qui portaient sur les options, se poursuivent et contribuent à l'application de la résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur la gestion durable de l'azote (UNEP/EA.4/Res.14).

10. L'Équipe spéciale a également contribué à la réalisation des objectifs de la Convention, à l'application de la résolution 4/14 et à la mise en œuvre de la Déclaration de Colombo³, notamment :

a) En engageant, dans le cadre des actions à mener au cours de la « Décennie de l'azote » qui se terminera en 2030, une réflexion sur les mesures visant à « réduire de moitié les déchets azotés », qui sont définis comme la somme de toutes les pertes d'azote réactif, plus le diazote formé par dénitrification, et qui représente également un gaspillage d'azote⁴, y compris en étudiant les solutions techniques permettant de calculer le gaspillage d'azote total et d'en rendre compte ;

b) En participant aux discussions préalables à la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi, 28 février-2 mars 2022) sur la gestion durable de l'azote, y compris en fournissant un appui technique concernant les options et les flexibilités permettant de réduire de moitié les déchets azotés associées au projet de résolution proposé par le Gouvernement sri-lankais ;

² Le projet « Towards INMS » est mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement avec un financement du Fonds pour l'environnement mondial.

³ Déclaration de Colombo sur la gestion durable de l'azote. Disponible à l'adresse suivante : https://apps1.unep.org/resolution/uploads/colombo_declaration_final_24_oct_2019.pdf.

⁴ The Nitrogen Decade: mobilizing global action on nitrogen to 2030 and beyond, *One Earth* 4, 10-14. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1016/j.oneear.2020.12.016>.

c) En contribuant à une analyse mondiale des coûts de la pollution par l'azote sur la santé, qui a montré que, dans l'ensemble, il serait dix fois plus avantageux d'un point de vue financier de mettre en place des mesures visant à limiter la pollution aux particules fines en réduisant les émissions d'ammoniac plutôt que d'instaurer des réductions supplémentaires des émissions d'oxydes d'azote⁵.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2022-2023

11. Les résultats de l'examen des progrès réalisés dans le cadre des activités décrites dans le plan de travail pour 2022-2023 sont résumés point par point dans la présente section⁶.

Élément 2.1.2 : Examen du caractère suffisant et efficace du Protocole de Göteborg tel que modifié

12. À sa cinquante-neuvième session, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a pris note de la proposition de l'Équipe spéciale d'élaborer un questionnaire pour recueillir des informations sur l'application des codes nationaux sur l'ammoniac et d'autres aspects de l'annexe IX du Protocole de Göteborg (ECE/EB.AIR/WG.5/126, par. 37). Un questionnaire a été envoyé aux Parties à la Convention en décembre 2021 et les réponses seront examinées par l'Équipe spéciale au printemps 2022.

13. En 2021, l'Équipe spéciale a contribué aux travaux du groupe chargé de l'examen du Protocole de Göteborg. Elle s'est notamment efforcée de faire la synthèse des observations plus détaillées qui avaient déjà été communiquées au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa cinquante-huitième session (Genève, 14, 15 et 17 décembre 2020⁷).

Élément 2.2.1 : Analyse des interactions entre les émissions de méthane et d'ammoniac, ainsi que d'autres composés azotés, et du potentiel d'atténuation conjointe des émissions provenant de sources agricoles

14. Un rapport sur cette question devrait être élaboré, sous réserve de la disponibilité d'un financement.

Élément 2.2.2. : Promotion du Document d'orientation sur la gestion durable intégrée de l'azote

15. Le Document d'orientation sur la gestion durable intégrée de l'azote (ECE/EB.AIR/149) a été adopté par l'Organe exécutif à sa quarantième session (décision 2020/1). Il a été mis en avant dans des contextes très divers, notamment au niveau international dans le cadre du projet « Towards INMS », et au cours de nombreuses réunions qui se sont tenues par visioconférence en raison des restrictions actuelles liées à la COVID-19. Il a été élaboré afin d'illustrer les mesures de réduction avec des figures en couleur et de faire reconnaître dans le monde entier la valeur des contributions des experts.

⁵ Gu et al. Abating ammonia is more cost-effective than nitrogen oxides for mitigating PM2.5 air pollution, *Science* 374 (6568), 758-762. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.science.org/doi/10.1126/science.abf8623>.

⁶ Cette section porte sur les activités menées en 2021 par l'Équipe spéciale en ce qui concerne l'examen du Protocole de Göteborg et la promotion du Document d'orientation sur la gestion durable intégrée de l'azote (activités menées respectivement au titre des éléments 2.1.2 et 2.2.2 du plan de travail pour 2022-2023 et des éléments 2.1.9 et 2.2.3 du plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en œuvre de la Convention).

⁷ Voir le document informel de la session intitulé « Considerations for ammonia relevant to future review of the Gothenburg Protocol » (Considérations relatives à l'ammoniac intéressant l'examen à venir du Protocole de Göteborg). Disponible à l'adresse suivante : https://unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2020/AIR/WGSR/Ammonia_inf_doc_for_WGSR58_note_from_TFRN_TFIAM.pdf.

Élément 2.2.3. : Élaboration d'un document d'orientation sur les mesures non techniques et structurelles

16. L'Équipe spéciale a contribué au document établi sous la direction de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée⁸.

Élément 2.2.4. : Promotion des documents d'orientation, y compris ceux qui ont été adoptés récemment

17. L'Équipe spéciale de l'azote réactif a défini cinq priorités pour la réduction des émissions d'ammoniac (ECE/EB.AIR/WG.5/2011/16), à savoir : i) l'épandage à faibles émissions de fumier et d'engrais sur les terres ; ii) les stratégies d'alimentation animale qui réduisent l'excrétion d'azote ; iii) les techniques à faibles émissions pour tous les nouveaux stockages de lisier de bovins et de porcins et de fientes de volaille ; iv) les stratégies destinées à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'azote et à réduire les surplus d'azote ; v) les techniques à faibles émissions dans les porcheries et poulaillers neufs ou en grande partie reconstruits. L'Équipe spéciale a recensé dix domaines prioritaires et s'en servira pour continuer de promouvoir les documents d'orientation.

⁸ Voir le document informel sur les mesures non techniques et structurelles établi pour la quarante et unième session de l'Organe exécutif (Genève, 6-8 décembre 2021). Disponible à l'adresse suivante : <https://unece.org/sites/default/files/2021-11/Informal%20doc%20on%20non-technical%20measures.pdf>.